

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : **27 février 2025**

Date de convocation : **13 février 2025**

Nombre de membres :

<b>EN EXERCICE :</b>	15	<b>POUR :</b>	13
<b>PRESENTS :</b>	9	<b>CONTRE :</b>	0
<b>VOTANTS :</b>	13	<b>ABSTENTIONS :</b>	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-263700262-20250227-2025-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

Publication : 06/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° : **2025/09**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Avertin sous la présidence de Elisabeth LEMAURE, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Etaient présents :**

Mesdames DUBLINEAU Maud, LENAIN Blandine, DUPONT-FRANKLIN Yvonne, MAINGOURD Patricia, TILLOU Solange, DUPUY Evelyne, HERVET DESLANDES Joëlle, BENAGLIA Patricia

**Etaient excusés :**

Monsieur Laurent RAYMOND ayant donné pouvoir à Mme LEMAURE

Monsieur MINIER ayant donné pouvoir à Mme BENAGLIA

Monsieur PARZANESE ayant donné pouvoir à Mme DUBLINEAU

Monsieur MARTINS ayant donné pouvoir à Mme LENAIN

Madame LIZE BRUN Brigitte, M. CHABERT

**Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2025**

Le budget du CCAS est proposé par le président du CCAS et voté par le conseil d'administration.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil d'administration, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil d'administration. Il n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

*Les Membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale prennent acte que le débat relatif aux orientations budgétaires a eu lieu, avec pour appui le rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025.*

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Saint-Avertin, le 28 février 2025*



**Laurent RAYMOND**  
Président du Centre communal d'action sociale